

Tel: +33 (0)9 81 12 78 34 Fax: +33 (0)1 70 24 84 71

PROGRAMME DE FORMATION DE LA PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIOPROTECTION (Arrête du 6 décembre 2013)

FORMATION INITIALE ET PASSERELLE

SECTEUR MÉDICAL

OPTION: "SOURCES RADIOACTIVES SCELLÉES", INCLUANT LES APPAREILS ÉLECTRIQUES ÉMETTANT DES RAYONS X ET ACCÉLÉRATEURS DE PARTICULES. NIVEAU 2

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE:

Dans le cadre des obligations du Code de la Santé Publique et le Code du Travail, la nomination d'une Personne Compétente en Radioprotection (PCR) est une obligation réglementaire du Code du travail (Art. R 4451-103).

Pour toute activité nucléaire, entraînant un risque d'exposition du personnel dans un établissement ou des entreprises extérieures intervenant dans cet établissement, l'employeur doit désigner une PCR et lui donner les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions (Art R4451-110 à113).

OBJECTIFS DE LA FORMATION:

- Obtention du certificat de Personne compétente en radioprotection (PCR);
- Apporter aux candidats les fondements techniques et réglementaires nécessaires à l'exercice des missions de personne compétente en radioprotection définies par les articles R 4451-110 à 113 du Code du Travail;
- Apporter des réponses concrètes et adaptées au secteur médical sur le plan réglementaire et technique afin que la PCR soit opérationnelle à l'issue de la formation.

PUBLIC CONCERNÉ

Personnes désignées pour assurer la mission de Personne Compétente en radioprotection de niveau 2 pour le secteur médical.

PRE REQUIS:

FORMATION INITIALE:

NIVEAU SCIENTIFIQUE EXIGÉ

Le niveau baccalauréat scientifique ou technologique à orientation scientifique est prérequis pour accéder à la formation de personne compétente en radioprotection.

Le candidat devra justifier de ce niveau par transmission d'une copie de son diplôme, au moment de l'inscription (Arrêté du 6 décembre 2013 Art.3.III).

À DÉFAUT

Si le candidat ne possède pas le niveau pré requis ou s'il n'est pas en mesure d'en apporter la preuve, il devra se soumettre à une <u>évaluation en amont de la formation</u> à laquelle il s'est inscrit.

Cette évaluation sera réalisée le premier jour de la session de formation, avant son commencement. Elle aura pour objectif d'évaluer le niveau de compétences du candidat lié aux éléments scientifiques devant être maîtrisés pour accéder à la formation PCR initiale.

En cas de réussite, le candidat pourra suivre la session de formation PCR à laquelle il s'est inscrit.

En cas d'échec, le candidat ne pourra suivre la session de formation et son inscription sera annulée.

CONTACT COMMERCIAL (RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS, CONVENTIONS)

Pierre Tauveron

Téléphone: 06 27 73 24 09



Tel: +33 (0)9 81 12 78 34 Fax: +33 (0)1 70 24 84 71

FORMATION PASSERELLE

Concerne les titulaires d'un certificat de PCR <u>en cours de validité</u> d'un niveau, secteur ou option différents. Le candidat devra fournir la photocopie de son certificat PCR en cours de validité <u>au plus tard 7 jours avant la session de formation</u> faute de quoi son inscription est annulée et il ne peut intégrer la session de formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques étayés par des diaporamas;
- Remise de fascicules de formation;
- Études de postes et zonage, exercices de mise en situation pratiques, travaux dirigés (TD) et travaux pratiques TP;
- Consignes pour la mise en œuvre de la formations à la radioprotection des travailleurs exposés.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Générateur à RX (Radiodiagnostic) et écrans de protection, pour la réalisation des travaux pratiques;
- Différents débitmètres pour la mesure des rayonnements;
- Dosimètres opérationnel et passifs (corps entier et complémentaires: cristallin, extrémités);

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation de la Personne Compétente en Radioprotection Niveau 2 est présentielle.

FORMATION INITIALE

	MODULE THÉORIQUE	MODULE APPLIQUÉ	DURÉE TOTALE	
PARTIE ENSEIGNEMENT	16 h	36h	52h	
PARTIE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES	1h30	5h à 8h*	6h30 à 9h30*	

^{*} En fonction du nombre de participants

FORMATION PASSERELLE

Pour la formation passerelle, les stagiaires suivront le module appliqué et seront soumis aux évaluations correspondants à ce module.

	MODULE THÉORIQUE	MODULE APPLIQUE	DURÉE TOTALE
PARTIE ENSEIGNEMENT		36 h	52 h
PARTIE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES		5h à 8h*	5h à 8h*

^{*} En fonction du nombre de participants

CONTACT COMMERCIAL (RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS, CONVENTIONS)

Pierre Tauveron

Téléphone: 06 27 73 24 09



Tel: +33 (0)9 81 12 78 34 Fax: +33 (0)1 70 24 84 71

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS

MODULE	MODALITÉ	COTATION	CONDITIONS DE RÉUSSITE
THÉORIQUE	Épreuve écrite organisée sous forme de questionnaire à choix multiples et questions à réponses ouvertes et courtes (1h30)	30% de la note	Le candidat doit obtenir : Une moyenne Générale de
	Contrôles continus organisés lors des TD sous forme de mise en situation	30% de la note finale	10/20;
APPLIQUÉ	épreuve comportant des analyses de cas pratiques en groupe de travail et un entretien durant lequel le candidat est interrogé individuellement	40% de la note	Et Une note minimale de 8/20 à chacune des épreuves

EN CAS DE SUCCÈS DU CANDIDAT À L'ÉVALUATION : Un certificat de formation de personne compétente en radioprotection lui est délivrée au plus tard un mois après la date du contrôle des connaissances. La date d'expiration du certificat est de cinq ans après la date de délivrance.

Si le candidat ne répond pas aux conditions de réussite cités ci-dessus, il devra repasser avec succès l'épreuve ou les épreuves auxquelles il a échoué. Ce nouveau contrôle des connaissances sera organisé dans les 3 mois suivant la formation.

En cas d'un nouvel échec le candidat devra suivre à nouveau la formation dans son intégralité avant de pouvoir se représenter aux contrôle des connaissances.

Pierre Tauveron

Téléphone: 06 27 73 24 09

Tel: +33 (0)9 81 12 78 34 Fax: +33 (0)1 70 24 84 71

DÉROULÉ DE LA FORMATION

Les candidats à une formation passerelle sont dispensés de module théorique

	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Jour 6	Jour 7	Jour 8	Jour 9	
08h	Pré-test									08h
09h	Accueil									09h
10h	MT			MA	MA TD2: Conception des		MA TD4 : Analyse	MA	Mises en situations Pratiques	10h
11h	Rayonnements ionisants et effets biologiques	MT	synthèse Théorique	TP : Contrôle et mesures	installations radiologiques		de situation accidentelle	TD5 : Inspection ASN	Epreuve orale	11h
12h		Réglementation								12h
	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Pause déjeuner	
14h			MA		_					14h
15h			TD1 recueil de textes		MA TD3 : Évaluation des risques -		MA TD6 : Formation	Mises en situations Pratiques		15h
16h	MT Radioprotection des travailleurs		réglementaires + régime d'autorisation et déclaration	Contrôle continu TP	Etude de Poste et Zonage	Contrôle continu Étude de poste et zonage	Et Information	•	Examen Module théorique	16h
17h				Controle continu TP						17h
	Soutien au besoin	Soutien au besoin	Soutien au besoin	Soutien au besoin	Soutien au besoin	Soutien au besoin	Soutien au besoin			

MT: Module théorique

MA: Module appliqué

TD: Travaux dirigés

TP: Travaux pratiques

Pré-test : pour les personnes n'ayant pas le niveau requis par l'arrêté pour s'inscrire

CONTACT COMMERCIAL (RENSEIGNEMENTS, INSCRIPTIONS, CONVENTIONS)

Pierre Tauveron

Téléphone: 06 27 73 24 09